

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 4 novembre 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux avec modification
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Réserves financières
 - Dépôt des états comparatifs
 - Arrérages de taxes
 - Collection des arrérages de taxes
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Nomination d'un substitut – conseil de la MRC
 - Autorisation de signatures des chèques
 - Toiles – belvédère
 - Logiciel d'appel aux citoyens
 - Appui à l'APLTI
 - Entente avec l'Érablière La Colombe
 - Dérogation mineure – 804 rue Principale
 - Dérogation mineure – 840 rue Labbé
 - Dérogation mineure – 717 rue Principale
 - Permis de rénovation et abattage d'arbres (PIIA) – 553 rue Principale
 - Entretien de la patinoire de Vianney
 - Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale
 - Autorisation pour *Mon dossier pour les entreprises*
 - Comité ad hoc – services de santé de proximité et réutilisation de la Maison du Sacré-Cœur
 - Contrat en téléphonie IP hébergée – Regroupement intermunicipal – Autorisation
 - Soumissions – déchets et matières recyclables
 - Demande d'appui Michel Mallet (CPTAQ)
 - Décompte progressif no 11 – Parc du Versant du Lac
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2019-11-266

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-267

Interversion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-268 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 en modifiant la résolution numéro 2019-10-260, soit en remplaçant le nom du proposeur Clémence Nadeau par celui de Jean-Claude Gagnon et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 12 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2019-11-269 Réserves financières

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de réserver à même le budget 2019 les sommes suivantes :

Vidange des boues :	5 100 \$
Bassins d'épuration :	2 560 \$
Poste de pompage no 1 :	2 435 \$
Poste de pompage no 2 :	8 050 \$
Station 2000 :	3 500 \$
Station 3000 :	1 595 \$
Station Garneau :	<u>1 000 \$</u>
	24 240 \$

et que le comptable fasse la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 septembre 2018 et ceux réalisés au 30 septembre 2019. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2019, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2019 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2019-11-270 Arrérages de taxes

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 31 octobre 2019 pour un montant de 299 094.85 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-271 Collection de taxes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à transmettre un dernier avis aux 11 contribuables ayant des arrérages de taxes datant de 2011 à 2019 et que le conseil mandate Me Luc Ouellette, avocat, pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-272 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que Pierre-Alexandre Simoneau soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour les huit prochains mois, soit de novembre 2019 à juin 2020 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-273 Nomination d'un substitut - conseil de la MRC

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité de Saint-Ferdinand soit remplacé au conseil de la MRC par le conseiller Pierre-Alexandre Simoneau, substitut du maire pour les huit prochains mois, soit de novembre 2019 à juin 2020 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-274 Autorisation de signatures des chèques

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Pierre-Alexandre Simoneau et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, le secrétaire-trésorier adjoint Dominic Doucet à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-275 Toiles - belvédère

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approprier 8 885.09 \$ de la réserve financière - projets spéciaux afin de payer la facture no 2089 de Toiles Unicanvas inc. au montant de 9 730.33 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'installation des toiles rétractables sur le mur avant du belvédère de la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-276 Logiciel d'appel aux citoyens

Attendu que la municipalité souhaite se munir d'un système d'alerte afin de se conformer au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Attendu que le système d'alerte permettra à la municipalité de diffuser des alertes, des avis et des notifications à l'ensemble de la population inscrite sur le portail personnalisé de la municipalité et de contacter rapidement les membres de l'organisation municipale de sécurité civile;

Attendu que la MRC de L'Érable a procédé à une demande de prix individuel et de groupe (9 municipalités) auprès de la compagnie OMNIVIGIL Solutions;

Attendu que ces coûts sont admissibles à l'aide financière déjà reçue par la municipalité dans le cadre du programme d'aide financière « Soutien aux actions de préparation aux sinistres »;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu :

- Que le conseil municipal accepte la proposition de OMNIVIGIL Solutions pour un contrat regroupé avec les 9 autres municipalités participantes pour des coûts initiaux s'établissant à 1 573.29 \$ (taxes en sus) pour la municipalité de Saint-Ferdinand;
- Que cette somme soit puisée à même l'aide financière reçue du programme d'aide financière « Soutien des actions de préparation aux sinistres ».

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-277 Appui à l'Association de la Protection du Lac à la Truite d'Irlande

Considérant que l'Association de la Protection du Lac à la Truite d'Irlande (APLTI) demande à la municipalité de Saint-Ferdinand son appui concernant la déclaration d'urgence de la rivière Bécancour, secteur Haute Bécancour;

Considérant que l'APLTI lors de son assemblée générale annuelle du 9 juin 2019 a adopté une résolution sur la DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR;

Considérant que l'APLTI demande que celle-ci soit reconnue par les acteurs du milieu;

Considérant que les associations riveraines en aval ont récemment appuyé la résolution de l'APLTI lors de leurs assemblées générales annuelles;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Ferdinand appuie l'APLTI et déclare :

Que la rivière Bécancour comporte des milieux humides importants et qu'elle abrite une riche biodiversité, notamment dans l'étang Stater, le lac à la Truite d'Irlande, le lac William et le lac Joseph;

Que les nombreux déversements d'eaux usées sans désinfection, l'érosion et la non-stabilisation des haldes affectent la qualité de l'environnement de la rivière Bécancour et que leur impact est réel et préjudiciable;

Que les générations futures encourent des risques;

Que l'état d'urgence de la rivière Bécancour (secteur Haute-Bécancour) doit être reconnu maintenant. Adopté à la majorité des conseillers, le maire ayant demandé d'enregistrer sa dissidence.

2019-11-278 Entente avec Érablière La Colombe

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand est propriétaire des lots 221-P et 222, rang 5, canton d'Halifax;

Attendu que la municipalité peut louer une partie de terrain puisque l'emplacement est déjà utilisé à une fin municipale (réservoir d'eau);

Attendu qu'un bail de location sera fait à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Yves Charlebois, maire et Dominic Doucet, directeur général, à signer une entente entre la municipalité de Saint-Ferdinand et l'Érablière la Colombe SENC pour l'exploitation d'une partie des érables pour la production de sirop d'érable, ceux-ci étant situés sur le lot 219-P entre le lot 223-P au nord, le chemin menant au réservoir à partir du rang 4 sur les lots 221-P et 222, rang 5, canton d'Halifax au sud et en ne franchissant pas la piste de ski de fond à l'ouest. La location serait effective à partir de l'année 2020. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-279

Dérogation mineure d'Élise Simoneau et d'Isabelle Simoneau

Attendu qu'Élise Simoneau et Isabelle Simoneau ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'autorisation d'une marge de recul latérale de 1,3 mètre normalement prescrite à 2 mètres pour le garage existant localisé au 804 rue Principale sur le lot 333-25-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Élise Simoneau et Isabelle Simoneau et localisée au 804 rue Principale sur le lot 333-25-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation du garage existant dans la marge de recul latérale à 1,3 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-280

Dérogation mineure d'Harold Roy et de Sylvio Roy

Attendu que Harold Roy et Sylvio Roy ont déposé une demande de dérogation mineure pour :

- autoriser une superficie de 114 mètres carrés pour la construction d'un garage, la superficie normalement autorisée est de 78 mètres carrés;
- autoriser une hauteur hors tout maximale de 9,14 mètres pour la construction d'un garage, la hauteur hors tout maximale normalement autorisée serait de 5,49 mètres correspondante à la hauteur hors tout maximale de la maison;
- autoriser un deuxième abri d'auto permanent attaché pour le même usage résidentiel, un seul abri d'auto permanent est normalement autorisé par usage résidentiel;
- autoriser que le deuxième abri d'auto permanent soit attaché au garage, un abri d'auto permanent doit normalement être attaché à la résidence;

localisé au 840 rue Labbé sur les lots 333-20-4, 333-20-P et 333-15-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée pour la superficie et le 2^e abri d'auto permanent et refusée pour la hauteur;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Harold Roy et Sylvio Roy et localisée au 840 rue Labbé sur les lots 333-20-4, 333-20-P et 333-15-P, canton d'Halifax, soit :

- acceptée pour la construction d'un garage d'une superficie de 114 mètres carrés;
- refusée pour la construction d'un garage d'une hauteur hors tout maximale de 9,14 mètres car l'écart entre la hauteur de la résidence et celle du garage projeté est trop élevé et cause préjudice aux voisins;

- acceptée pour la construction d'un deuxième abri d'auto permanent attaché pour le même usage résidentiel;
- acceptée pour que le deuxième abri d'auto permanent soit attaché au garage.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-281

Dérogation mineure de Frédéric Boilard et Mélinda Tanguay

Attendu que Frédéric Boilard et Mélinda Tanguay ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser un mur de soutènement existant à une distance de 0,10 mètre de la ligne latérale alors que la distance prescrite est de 0,60 mètre localisé au 717 rue Principale sur les lots 337-25 et 337-26, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Frédéric Boilard et Mélinda Tanguay et localisée au 717 rue Principale sur les lots 337-25 et 337-26, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation du mur de soutènement dans la marge de recul latérale à 0,10 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-282

Demande de permis de rénovation de Gestion PGMG senc (PIIA)

Attendu que Gestion PGMG senc a déposé une demande de permis de rénovation pour refaire et agrandir la galerie arrière et abattre des arbres à proximité de la maison située au 553 rue Principale sur les lots 507 et 508, canton d'Halifax;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que l'abattage d'arbres dans la zone R/C-7 est assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée en partie;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de permis de rénovation et d'abattage d'arbres soumise par Gestion PGMG senc et localisée au 553 rue Principale sur les lots 507 et 508, canton d'Halifax, soit :

- acceptée pour l'abattage de l'érable situé au coin arrière droit de la maison;
- refusée pour l'abattage de l'arbre situé derrière la maison en ligne avec le coin gauche de la maison car il est sain;

- refusée pour l'abattage de l'arbre situé en façade de la maison car il est sain.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-283 Entretien de la patinoire de Vianney

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la proposition de Marie-Claude Garneau pour l'entretien de la patinoire extérieure de Vianney pour la saison hivernale 2019-2020 pour un montant de 3 000 \$ et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-284 Programme d'aide à la voirie locale

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand approuve les dépenses d'un montant de 31 820 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-285 Autorisation pour Mon dossier pour les entreprises

Municipalité de Saint-Ferdinand, NEQ : 8831853625

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que Dominic Doucet, directeur général, soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉQUR - Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises*;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La municipalité de Saint-Ferdinand accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaire à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-286

Comité ad hoc - services de santé de proximité et réutilisation de la Maison du Sacré-Cœur

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand confie au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le mandat de former un comité ad hoc, composé d'au moins un membre du conseil municipal de Saint-Ferdinand, dont le but est d'entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant la mise sur pied de services de santé de proximité et la réutilisation de la Maison du Sacré-Cœur afin de répondre aux besoins de la population de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-287

Contrat en téléphonie IP hébergée - Regroupement intermunicipal - Autorisation

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée se terminant le 29 février 2020;

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand demeure dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel de prix et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée;

Que la durée du contrat soit de deux ou trois ans selon les propositions reçues. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-288

Soumissions - déchets et matières recyclables

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu que le comité de la MRC de L'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions concernant la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adjuger le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides et le contrat pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables à Services sanitaires Denis Fortier inc. comme suit :

DÉCHETS SOLIDES				
Année	Collecte porte à porte et transport	Élimination	Quantité estimée	Total
2020	159.00 \$	70.50 \$	553 tonnes métriques	126 913.50 \$
2021	162.98 \$	72.26 \$	553 tonnes métriques	130 087.72 \$
2022	167.05 \$	74.07 \$	553 tonnes métriques	133 339.36 \$
				390 340.58 \$

MATIÈRES RECYCLABLES				
Année	Collecte porte à porte et transport	Tri	Quantité estimée	Total
2020	310.00 \$	69.50 \$	190 tonnes métriques	72 105.00 \$
2021	317.75 \$	71.24 \$	190 tonnes métriques	73 908.10 \$
2022	325.69 \$	73.02 \$	190 tonnes métriques	75 754.90 \$
				221 768.00 \$

le tout conformément aux documents de soumission;

Que ce dit contrat est pour une durée de trois (3) ans pour les années 2020 à 2022 inclusivement, selon les prix apparaissant à la soumission;

Que le maire Yves Charlebois et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les contrats ainsi que tous les documents s'y rapportant. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-289

Demande d'appui de Michel Mallet (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Attendu que le demandeur Michel Mallet s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Mélanie Richard et Éric Leclerc à aliéner une partie du lot P-556 du rang 7 cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0.5 ha en faveur de Michel Mallet et que cela représente le volet 1 de la présente demande ;

Attendu que le demandeur Michel Mallet s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins résidentielles une superficie de 0,5 ha sur une partie du lot P-556 du rang 7 cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford et que cela représente le volet 2 de la présente demande ;

Attendu que la transaction envisagée au volet 1 a pour objectif d'agrandir un terrain déjà voué à un usage résidentiel et sur lequel est déjà implanté un bâtiment principal à usage résidentiel ;

Attendu que la transaction envisagée au volet 1 et l'usage projeté au volet 2 ne viendront pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles et qu'ils sont conformes à la réglementation municipale en vigueur ;

Attendu que la demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins résidentielles ne vise pas la construction d'un nouveau bâtiment principal à usage résidentiel, mais bien l'agrandissement d'un terrain déjà utilisé à des fins résidentielles ;

Attendu que le demandeur souhaite agrandir son terrain afin d'avoir l'espace propice à l'installation de quelques ruches d'abeilles et que le demandeur est enregistré comme propriétaire d'abeilles auprès du MAPAQ ;

Attendu que les volets 1 et 2 de la présente demande d'autorisation n'affecteraient d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins ;

Attendu que Mélanie Richard et Éric Leclerc possède sur la partie contiguë du terrain à aliéner en faveur de Michel Mallet une superficie de 40,6 ha et que la superficie conservée par le vendeur est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

Attendu que le plan d'urbanisme de la municipalité estime à 10,1 ha environ les espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole et qui pourraient satisfaire la demande (espaces vacants dans le périmètre d'urbanisation) ;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau, et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Michel Mallet afin d'autoriser Mélanie Richard et Éric Leclerc à aliéner une partie du lot P-556 du rang 7 cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0.5 ha en faveur de Michel Mallet et d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit à des fins résidentielles une superficie de 0,5 ha sur une partie du lot P-556 du rang 7 cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-290

Décompte progressif no 11 - Parc du Versant du Lac

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter le décompte progressif no 11 - réception définitive pour les travaux exécutés au Parc du Versant du Lac et validé par Daniel Lapointe, ingénieur de SNC Lavalin et d'autoriser le paiement de 46 675.61 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur 9181-9243 Québec inc. (Excavation Pascal Binette); ce paiement est conditionnel à un engagement, de la part d'Excavation Pascal Binette, à rendre étanche les conduits vides pour câbles électriques conformément à la lettre

datée du 4 novembre 2019 de SNC-Lavalin inc. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 13 personnes présentes à la 2e période de questions.

2019-11-291 Présentation des comptes

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de payer les comptes du mois d'octobre 2019 tels que présentés pour un montant de 405 973.41 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-11-292 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 10. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.